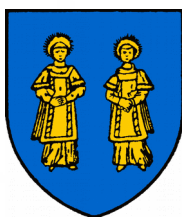


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS
32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2019

PRÉSENCE

L'an deux mille dix-neuf, le 27 du mois de mars à 18h00, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 9 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Pierre DANOS, Nicolas DESTIEUX, Marie-Josée DARRÉ, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Excusé.e.s : Laure COSTANTINI, Yves-Marie CORFA (procuration à Pierre DANOS).

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

18h35

ORDRE DU JOUR

- Approbation compte de gestion
- Approbation compte administratif
- Affectation des résultats
- Vote des taux
- Vote du budget primitif
- Approbation de l'attribution de la compensation 3CAG
- Convention de mise à disposition de personnel pour aide des contrats d'assurance
- Convention de participation CDG procédure de passation des marchés
- Questions diverses.

APPROBATION COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. le premier adjoint présente le compte administratif 2018. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 108711,05 € et celui des recettes à 156317,63 €. À la section investissement, les recettes s'élèvent à 54245,97 € et les dépenses à 7994,00 €. Le résultat de clôture de l'année 2018 s'élève à 331 839,68 €

9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

VOTE DES TAUX

M. le Maire propose de reconduire les taux des taxes directes locales.

Soit : 12,67€ pour la taxe d'habitation
 17,52 % pour la taxe foncière des propriétés bâties
 108,98 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties

10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2019 s'équilibre en fonctionnement à la somme de 447 608,00 € en dépenses et en recettes. En section d'investissement la section s'équilibre à la somme de 305 445,00 e en dépenses et en recettes

10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION 3CAG

Question ajournée par manque d'informations.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR AIDE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

M. le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

CONVENTION DE PARTICIPATION CDG PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

M. le Maire propose de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le conseil municipal prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2020.

10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Le devis de la régie rurale à Mauvezin pour faire l'entretien du village a été reçu. D'autres personnes vont être consultées dans les prochains jours et une décision sera prise rapidement.

FIN DE SÉANCE 20H00
